

p. 100 signifie tout simplement que les malades n'ont pas les moyens de payer un dollar, ce qui explique une utilisation réduite des remèdes requis.

De son côté le gouvernement provincial semble tout à fait satisfait de son apathie; il se contente de faire savoir aux assistés sociaux qu'ils peuvent aussi obtenir gratuitement à la pharmacie provinciale les médicaments énumérés sur la liste, c'est-à-dire ceux que peuvent se procurer les bénéficiaires de l'assistance sociale dans les pharmacies commerciales. Il est évident que cela ne résout pas tout le problème. Il n'existe qu'une pharmacie provinciale comme celle-là pour desservir toute la province et elle se trouve aux confins de Vancouver-Est. Pour s'y rendre, bien des résidents de Vancouver devraient y consacrer plusieurs heures de trajet et utiliser deux tickets d'autobus. Ce sont des inconvénients mineurs, sauf si l'on est âgé, malade et pauvre, comme le sont la majorité de ces gens-là. Les résidents de la périphérie de Vancouver doivent compter sur le courrier. Dans bien des cas, ils seraient peut-être morts de vieillesse avant que les remèdes arrivent; ils doivent donc s'incliner et verser un dollar pour faire remplir leur ordonnance près de chez eux.

A cette époque des alunissages, la société des pharmaciens, le gouvernement provincial ou le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations, qui doit protéger les consommateurs qui en ont besoin, ne doivent pas se contenter de se laver les mains de l'affaire en disant: Les assistés sociaux en font désormais les frais, ou s'en passent, donc pourquoi s'inquiéter? Il faut agir maintenant. Je demande à nouveau au ministre s'il a reçu un rapport à ce sujet de la Direction des coalitions. Si c'est le cas, la société des pharmaciens a-t-elle légalement le droit d'exiger des assistés sociaux de la Colombie-Britannique des frais de \$1 pour faire remplir des ordonnances?

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Je rappelle que le 28 avril, au cours du débat sur l'ajournement, le député a soulevé la même question, celle des honoraires de \$1 que les membres de la Professional Pharmacists Society de Colombie-Britannique exigent des assistés sociaux lorsqu'il s'agit de médicaments d'ordonnance. J'ai assuré au député, à l'époque, que je partageais son inquiétude quant au prix élevé des médicaments et des soins médicaux à donner à ceux qui en ont le plus besoin. J'ai ensuite rappelé à la Chambre le programme en cinq points du gouvernement, destiné à réduire le prix des médicaments vendus aux Canadiens, dont une

manifestation importante a été le bill C-102 qui a reçu la sanction royale le 27 juin.

En ce qui concerne les honoraires de \$1, j'ai confirmé, le 28 avril, que le ministre avait reçu une lettre de l'honorable Dan Campbell, ministre du Bien-être social de la Colombie-Britannique, demandant une enquête sur les coalitions. J'ai également déclaré que la question avait été soumise à la Direction des enquêtes sur les coalitions. J'ai expliqué que le directeur étudiait la question pour décider s'il y avait lieu de croire à une infraction à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Comme la Chambre le sait, on ne révèle pas ordinairement qu'une enquête officielle est en cours, aux termes de la loi, sur une entreprise ou une industrie particulière. Toutefois, depuis lors, il a été rendu public, par des sources étrangères au ministère, qu'un fonctionnaire supérieur, membre du personnel du directeur, s'est rendu au ministère du Bien-être social à Victoria et à Vancouver au début de mai. Comme d'habitude, cependant, on ne donne pas de renseignements sur les enquêtes en cours, sauf si un rapport est publié ou que des poursuites publiques soient entreprises sous le régime de la loi. Pour le moment, je puis dire à coup sûr, monsieur l'Orateur, que l'on s'occupe de l'affaire en conformité des dispositions de la loi.

[Français]

L'AGRICULTURE—LES ŒUFS—ON RÉCLAME DES MESURES SUSCEPTIBLES DE PROTÉGER LES PRODUCTEURS CANADIENS CONTRE L'IMPORTATION

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, le 7 juillet dernier, je posais à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) une question relative à un problème bien particulier avec lequel les producteurs d'œufs du Canada sont actuellement aux prises.

Cette industrie, qui est devenue très importante, contribue justement à procurer de l'emploi à un très grand nombre de personnes. Elle traverse présentement une période de plus en plus creuse. Les coûts de production augmentent, alors que le prix des œufs a baissé considérablement depuis le 1^{er} janvier 1969.

En effet, au mois de janvier 1969, selon la publication des prix au détail, les œufs se vendaient, en ce qui a trait à la catégorie «A» gros, 67.3c. et, aujourd'hui, ils se vendent 55.7c., alors que les prix payés aux producteurs canadiens ne cessent de baisser depuis le début de l'année.

Les importations sont de plus en plus massives. Par exemple, il est entré près d'un million de douzaines d'œufs des États-Unis durant les semaines des 11 et 18 mai. Au cours